

DESC de Dermatopathologie – Actualisation 2009

Lors de la réunion de la Commission Nationale du DESC de Dermatopathologie du 11 Juin 2008, des modifications ont été faites concernant les critères de validation du diplôme

Actualisation des critères exigés pour valider le DESC

Aux critères antérieurement requis pour valider le DESC de Dermatopathologie il a été décidé d'ajouter la formation particulière sur **les Tumeurs pigmentaires** organisée par B. Vergier et C. Bailly à Bordeaux ou à Lyon.

Ainsi le nouveau requis comprendra :

1. 2 semestres d'internat dans la spécialité complémentaire : dermatologie clinique pour les anatomo-pathologistes, anatomie pathologique générale pour les dermatologues.
2. 2 semestres dans un laboratoire agréé pour la dermatopathologie en exerçant des fonctions hospitalières ou hospitalo-universitaires
3. Une formation théorique de 4 modules suivie à la Faculté de Médecine de Créteil et validée par un examen
4. Un séminaire de lames à Strasbourg validé par un examen
5. Une formation spécifique sur les Tumeurs pigmentaires à la Faculté de Bordeaux ou à Lyon
6. La rédaction d'un mémoire sous la forme d'un article accepté dans une revue francophone ou anglophone à comité de lecture

Critères d'agrément des laboratoires pour la Dermatopathologie (inchangés depuis 2002)

Les critères d'agrément des laboratoires d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques habilités à valider le post-internat des étudiants du DESC de Dermatopathologie sont inchangés depuis la création du DESC.

Les services sont agréés, région par région par les coordonnateurs interrégionaux du DESC de Dermatopathologie en fonction des critères établis par la Commission Nationale du DESC :

1. Activité diagnostique de Dermatopathologie minimale de 1000 nouveaux examens par an
2. Microscope individuel pour 1 'étudiant
3. Encadrement par un senior responsable de la Dermatopathologie (PH,MCU-PH, PU-PH)
4. Réunions régulières avec un ou plusieurs service(s) de Dermatologie
5. Accès facile aux revues/livres de Dermatologie et de Dermatopathologie

Liste des 14 coordonnateurs inter-régionaux du DESC de Dermatopathologie

Dermatologues

Ile de France : C. Frances

Rhones Alpes : F Cambazard (St-Etienne)

Sud-Ouest : C Bedane (Limoges)

Sud-Est : M-A Richard-Lallemand (Marseille)

Centre-Bretagne : D Leroy (Caen)

Nord-Ouest : P Thomas (Lille)

Nord-Est : L Schmutz (Strasbourg)

Anatomo-pathologistes

Ile-de France : O Verola (Paris-Saint Louis)

Rhones Alpes : F Bejui-Thivolet (Lyon)

Sud-Ouest : L Lamant (Toulouse)

Sud-Est : L Andrac (Marseille)

Centre-Bretagne : F Le Gall (Rennes)

Nord-Ouest : P Courville (Rouen)

Nord-Est : M Pluot (Reims)

Composition de la nouvelle Commission Nationale du DESC

Coordonnateurs : Béatrice Vergier et Bernard Cribier

Autres membres : B Gosselin, M Grossin, O. Verola, JL Schmutz, A Taieb, MA Richard-Lallemand

Adresse des coordonnateurs de la Commission Nationale**Pr. Béatrice VERGIER**

Service du Pr De MASCAREL

Laboratoire d'Anatomie et Cytologie Pathologiques

CHU de Bordeaux

Hôpital du Haut Lévêque

Avenue de Magellan

33604 PESSAC Cedex

E-mail <beatrice.vergier@chu-bordeaux.fr>

Pr. Bernard CRIBIER

Service de Dermatologie

CHU de Strasbourg/Hôpital Civil

1 place de l'Hopital - BP 426

67091 STRASBOURG Cedex

E-mail <Bernard.Cribier@chru-strasbourg.fr>